

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Cinquante-quatrième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 2 – 6 octobre 2006

Interprétation et application de la Convention

Commerce d'espèces et questions de conservation

GRANDS SINGES

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.

Contexte

2. La résolution Conf. 13.4 (Conservation et commerce des grands singes) "PRIE instamment le Secrétariat, le Comité permanent et le Comité pour les animaux de travailler en étroite collaboration avec le GRASP et d'étudier et mettre en œuvre d'autres mesures par lesquelles la Convention peut contribuer à la conservation des grands singes et à la promotion de la prise de conscience par le public de la menace que constitue le commerce illicite pour les populations de grands singes". Le Comité permanent est également chargé:
 - a) *d'examiner l'application de la présente résolution à chaque session ordinaire en s'appuyant sur les rapports du Secrétariat; et*
 - c) *de faire rapport au Comité permanent sur l'application de cette résolution lors de chaque séance ordinaire.*

Informations relatives au GRASP

3. Le Secrétariat du GRASP (Projet sur la survie des grands singes), assuré conjointement par le PNUE et l'UNESCO, a organisé la première réunion intergouvernementale sur les grands singes et la première réunion du Conseil du GRASP à Kinshasa (République démocratique du Congo) du 5 au 9 septembre 2005. La Déclaration de Kinshasa – déclaration à haut niveau sur l'avenir des grands singes – a été adoptée au cours de la réunion. Seize Etats de l'aire de répartition, six pays donateurs, 25 ONG partenaires, deux accords multilatéraux sur l'environnement et deux organisations intergouvernementales ont signé la déclaration durant la réunion et d'autres l'ont signée depuis. Le Secrétariat CITES était représenté à la réunion et a signé la déclaration. Le Secrétariat a été élu pour représenter les accords multilatéraux sur l'environnement au Comité exécutif du GRASP. Voir le texte complet de la déclaration à:
<http://www.unep.org/grasp/Meetings/IGM-kinshasa/Outcomes/docs/Declaration%20F%2011-04-06.pdf> (en anglais et en français).
4. La réunion de Kinshasa a été largement couverte par les médias; l'engagement de fournir un appui au GRASP indiqué par les gouvernements, les organisations internationales et les ONG est très encourageant.

Missions techniques

5. A sa 13^e session (Bangkok, 2004), la Conférence des Parties à la CITES a adopté la résolution Conf. 13.4. Parmi les actions préconisées pour améliorer la conservation des grands singes, cette résolution charge le Comité permanent CITES "d'envisager d'autres mesures telles que des missions techniques organisées en coopération avec le GRASP et d'autres partenaires appropriés, suivies, s'il y a lieu, de missions politiques". A sa 53^e session (Genève, juin/juillet 2005), le Comité permanent a approuvé une recommandation du Secrétariat CITES d'entreprendre, en conjonction avec le Secrétariat du GRASP, des missions en Asie du Sud-Est afin d'étudier le commerce illicite des orangs-outans.
6. Le Secrétariat CITES a par la suite demandé aux organes de gestion CITES de l'Indonésie et de la Malaisie – pays de l'aire de répartition de l'orang-outan – de l'inviter à envoyer une mission technique. La même demande a été adressée au Cambodge et à la Thaïlande – ces pays étant des destinations importantes du commerce illégal d'orang-outans. L'Indonésie, la Malaisie et la Thaïlande ont répondu qu'elles étaient prêtes à recevoir la mission technique. Au moment de la rédaction du présent rapport (juillet 2006), le Cambodge n'avait pas répondu. Il est difficile pour le Secrétariat CITES d'intégrer des missions techniques sur les orangs-outans dans son plan de travail mais une mission a pu se rendre en Indonésie.

Mission technique en Indonésie

7. La mission technique en Indonésie a eu lieu du 8 au 15 mai 2006. Elle était composée de Mme Melanie Virtue, chef de mission du GRASP (PNUE) et de M. John M. Sellar, cadre chargé de la lutte contre la contrebande, la fraude et le crime organisé (Secrétariat CITES). Comme il l'avait fait pour de précédentes missions techniques CITES sur la lutte contre la fraude, comme celles sur le commerce illicite du caviar, de l'ivoire, de l'antilope du Tibet et du tigre, le Secrétariat CITES a écrit à l'organe de gestion national CITES de l'Indonésie pour indiquer les buts de la mission, le type d'activités qu'elle souhaitait entreprendre et les diverses organisations qu'elle voudrait consulter. Un projet de programme a ensuite été préparé avec la mission et agréé.
8. Durant son premier jour dans la capitale indonésienne (Djakarta), la mission a rencontré le ministre des forêts. Elle a ensuite participé à un séminaire organisé par l'organe de gestion CITES auquel étaient invitées quelque 70 personnes. Des représentants des douanes, du service des forêts, de la police, de la justice, du service de quarantaine, de l'association du commerce des espèces sauvages, des médias et des ONG étaient présents. Le GRASP, le Secrétariat CITES et le Département indonésien des forêts ont fait respectivement des présentations sur les buts du GRASP, le commerce international illicite des espèces sauvages et les mesures nationales en faveur de la conservation des orangs-outans.
10. La mission est ensuite allée dans le Kalimantan et à Sumatra visiter des centres de sauvetage et de rétablissement d'orang-outans et a rencontré des fonctionnaires chargés de la lutte contre la fraude et des cadres d'ONG qui appuient ces activités et, de manière générale, la conservation des orangs-outans. Elle s'est rendue dans le port et l'aéroport de Medan dans le nord de Sumatra. A l'aéroport, un séminaire a eu lieu pour les personnels de la CITES, des douanes, du Département des forêts et du service de quarantaine avec des présentations sur le GRASP et la CITES faites par la mission. Des représentants d'ONG y ont aussi participé.
11. La mission a décelé un certain nombre de domaines très préoccupants concernant le commerce illicite des orangs-outans et la réaction des autorités indonésiennes face à ce commerce. Un rapport de mission de 22 pages incluant des suggestions et des recommandations a été remis au Gouvernement indonésien. Comme il contient des informations susceptibles d'être exploitées par des commerçants peu scrupuleux et par des malfaiteurs, il ne sera pas rendu public pour le moment.

Utilisation des orangs-outans vivants confisqués

12. Avant son départ, la mission technique savait que plusieurs campagnes de sensibilisation sur l'utilisation des orangs-outans vivants confisqués dans des pays n'appartenant pas à leur aire de répartition ou susceptibles d'avoir été importés illégalement dans un de ces pays avaient été menées,

demandant le renvoi de ces animaux en Indonésie. Cette question a aussi été évoquée à plusieurs reprises durant la mission par des fonctionnaires et par des représentants d'ONG.

13. La mission n'entend pas porter un jugement préconçu dans ce qui est certainement une question complexe avant d'avoir pu conduire d'autres missions. Cependant, il est important que la communauté internationale sache que dans la seule région du Kalimantan, en Indonésie, il y a déjà plus de 900 orangs-outans dans des centres de sauvetage ou de rétablissement. Il ne fait guère de doute que seul un très petit nombre d'entre eux seront relâchés dans la nature. La mission estime donc qu'il est important que ceux qui lancent des appels en faveur du rapatriement sachent que la capacité d'accueil du Gouvernement indonésien et des ONG principalement chargés de la plupart des centres est déjà dépassée. L'évaluation initiale de la mission est que parfois, il semble que l'on accorde plus d'attention au rapatriement des animaux qu'à la prévention de leur exportation illégale.

L'équipe spéciale CITES sur les grands singes

14. A sa 53^e session, le Comité permanent a chargé le Secrétariat d'examiner comment une équipe spéciale CITES sur les grands singes pourrait être établie. Depuis, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a fourni un appui financier et l'équipe spéciale, composée de représentants d'Etats de l'aire de répartition et de pays de consommation, devrait se réunir au siège du PNUÉ à Gigiri (Kenya) en septembre 2006. Le Secrétariat a déjà entamé des discussions avec le Secrétariat du GRASP et les ONG pertinentes sur les dispositions à prendre pour la réunion. Si celle-ci a lieu comme prévu, un rapport oral sur ses résultats sera fait au Comité permanent.

Conclusion

15. Le sujet des grands singes a été abordé à la 22^e session du Comité pour les animaux (Lima, juillet 2006; voir document AC22 Doc. 18). Le Secrétariat fera au Comité permanent un rapport oral sur toute question spécifique apparue à cette session. Entre-temps, le Secrétariat n'a pas d'autres points sur lesquels attirer l'attention du Comité. Il continuera de chercher à conduire d'autres missions techniques sur les orangs-outans et fera rapport sur elles et sur d'autres questions relatives aux grands singes à la 14^e session de la Conférence des Parties. Le Secrétariat suggère que ce rapport constitue aussi le rapport au Comité permanent requis par la résolution Conf. 13.4.